



**SYNDICAT DES EAUX**  
**BAROUSSE COMMINGES SAVE**



# Rapport annuel 2015

Sur le prix et la qualité du service  
public d'eau potable

*Document établi le 21 mai 2016*



## Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SEM PSP et la SPL EBCS.

### 1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 248 communes réparties sur 3 départements : la Haute-Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

### 1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les différents contrats du service de l'eau potable sur l'ensemble du SEBCS sont donnés dans le tableau ci-après :

Service	Mode de gestion	Exploitant	Fin du contrat
Départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon	Affermage	SEM PSP	30/09/2021
Département du 32	Affermage	SPL EBCS	31/12/2030

### 1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (données INSEE) :

<b>Le total des résidents est de :</b>	<b>85 735 habitants</b>
Secteur SEM Pyrénées Services Publics	59 207 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save	26 528 habitants

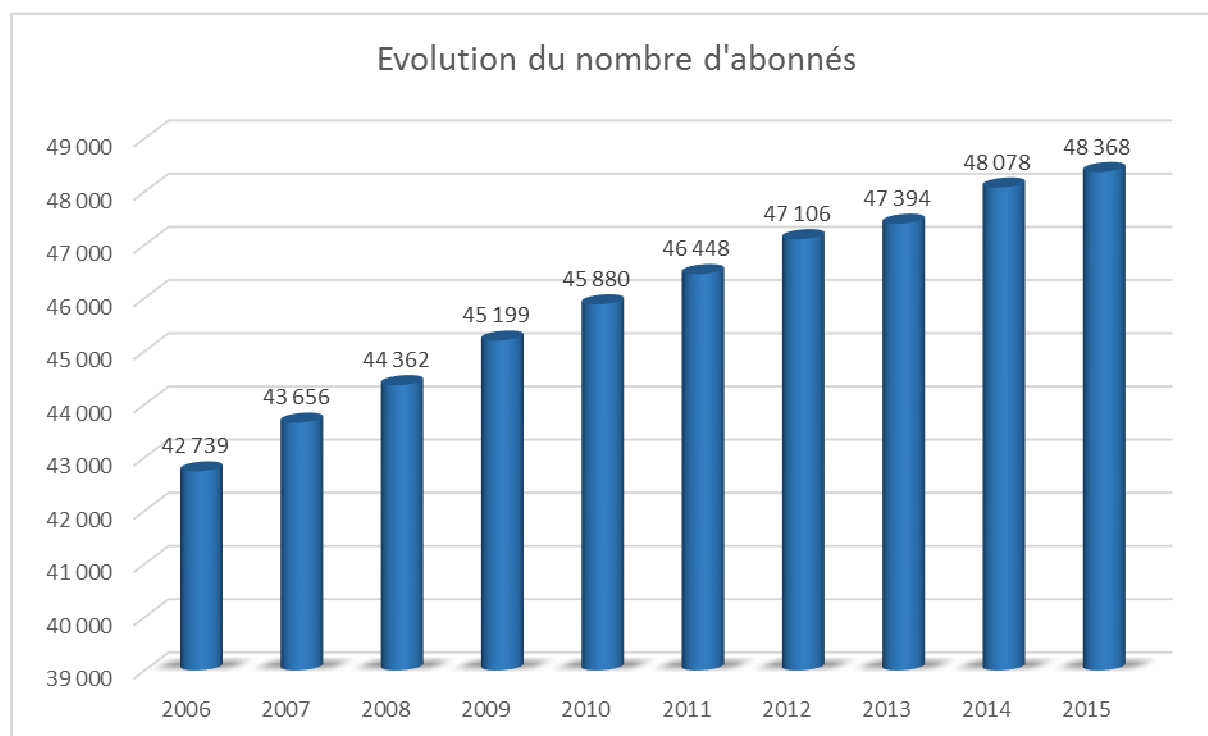
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.4. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2013	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	46 850	47 534	47 832	+ 0,63 %
Nombre d'abonnés non domestiques*	544	544	536	- 1.47 %
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>47 394</b>	<b>48 078</b>	<b>48 368</b>	<b>+ 0,60 %</b>

\*Les abonnés non domestiques regroupent les branchements agricoles et « verts ».



## 1.5. EAUX BRUTES – PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 18 points de prélèvements :

- ◆ Source des Piches à Sost
- ◆ Source de Cularon à Ferrère
- ◆ Source du Plan à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source de Hountaou à Mauléon-Barousse
- ◆ Source de la Gourdiolle à Mauléon-Barousse
- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuille et Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Puits de Clarac
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits des Tourasses à St Martory
- ◆ Puits de Mancieux (non utilisé)
- ◆ Puits Riou de Garonne à Roquefort-sur-Garonne
- ◆ Source de St Vidian à Martres-Tolosane

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Production 2014 (m <sup>3</sup> )	Production 2015 (m <sup>3</sup> )	Variation
Sources et ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	9 198 163	9 570 178	+ 4,04 %

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2013 (m <sup>3</sup> )	Importés en 2014 (m <sup>3</sup> )	Importés en 2015 (m <sup>3</sup> )	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardet)	18 806	12 869	11 078	- 13,92 %
Syndicat des Eaux de l'Arize	300	300	300	-
<b>Volume total importé sur SEBCS</b>	<b>19 106</b>	<b>13 169</b>	<b>11 378</b>	<b>- 13,60 %</b>

Total :

Total des ressources (m <sup>3</sup> )	2013	2014	2015	Variation
Ressources propres	9 189 951	9 198 163	9 570 178	+ 4,04 %
Importations	19 106	13 169	11 378	- 13,60 %
<b>Total général</b>	<b>9 209 057</b>	<b>9 211 332</b>	<b>9 581 556</b>	<b>+ 4,02 %</b>

## 1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

Nom de l'importateur	Exporté en 2013 (m <sup>3</sup> )	Exporté en 2014 (m <sup>3</sup> )	Exporté en 2015 (m <sup>3</sup> )	Variation
Mondavezan	0	0	0	-
Valcabrière	12 934	10 491	11 889	+ 13,33 %
Escorneboeuf	12 548	9 494	12 378	+ 30,38 %
L'Isle Jourdain	7 583	5 862	5 233	- 10,73 %
SIDEAU Aubiet Marsan	9 701	7 327	7 102	- 3,07 %
<b>Volume total exporté hors SEBCS</b>	<b>42 766</b>	<b>33 174</b>	<b>36 602</b>	<b>+ 10,33 %</b>

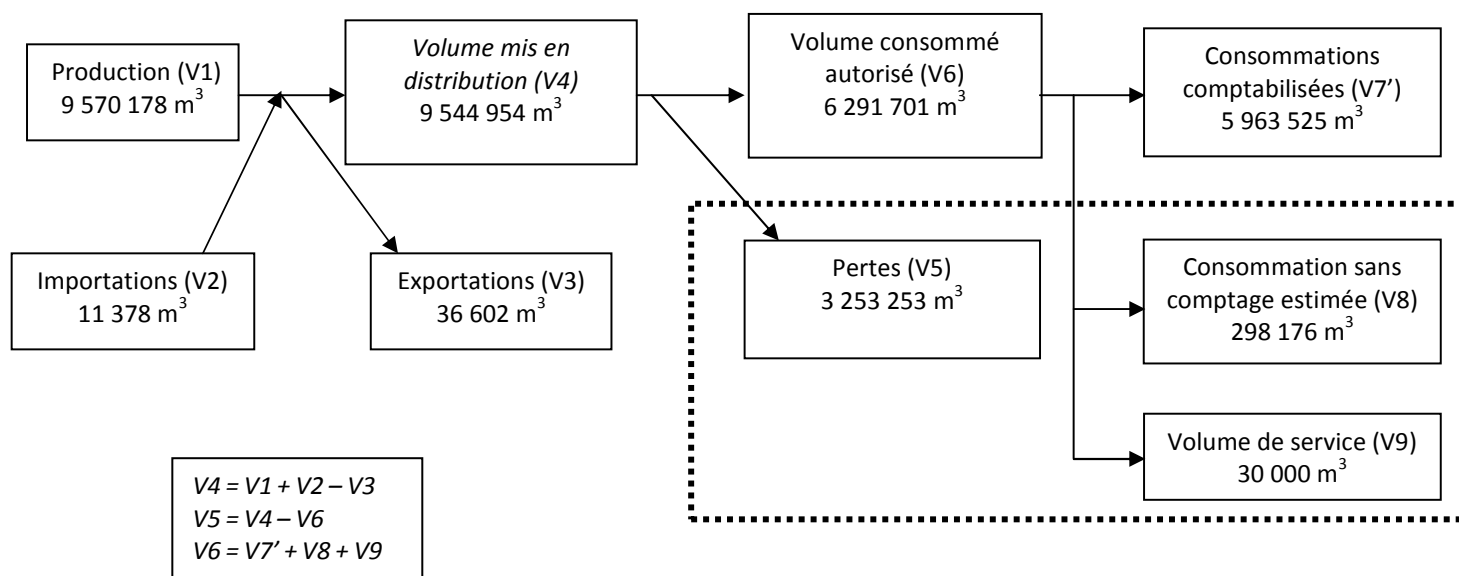
## 1.7. VOLUMES FACTURES SUR L'ANNEE CIVILE

Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	2014	2015	Variation
Total des volumes facturés	5 803 523	6 000 127	+ 3,39 %

## 1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2014 (m <sup>3</sup> )	2015 (m <sup>3</sup> )	Variation
Volumes produits V1	9 198 163	9 570 178	+ 4,04 %
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul) V2	13 169	11 378	- 13,60 %
Volumes vendus en gros V3	33 174	36 602	+ 10,33 %
Volumes facturés V7	5 803 523	6 000 127	+ 3,39 %
Volumes consommateurs sans comptage V8	288 518	298 176	+ 3,35 %
Volumes de service du réseau	30 000	30 000	-
<b>Rendement du réseau de distribution</b>	<b>66,46 %</b>	<b>66,05 %</b>	<b>- 0,62 %</b>
Longueur du réseau (km)	4 733	4 733	-
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m<sup>3</sup>/j/km)</b>	<b>1,97</b>	<b>2,07</b>	<b>+ 5,08 %</b>
<b>Indice linéaire de pertes (m<sup>3</sup>/j/km)</b>	<b>1,79</b>	<b>1,88</b>	<b>+ 5,03 %</b>

Pour 2015, en tenant compte des volumes dégrévés (134 266 m<sup>3</sup>), le rendement est de 67,52 %



## 1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	61

### 1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant en synthétise les résultats.

Département	Conformité	
	Bactériologique	Chimique
31-65	99,04 %	100 %
32	100 %	100 %
<b>Moyenne</b>	<b>99,35 %</b>	<b>100 %</b>

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est très bonne. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux, 307 prélèvements eau potable pour analyse ont été effectués en 2015 et seulement 2 prélèvements se sont révélés être non conformes. Ces dépassements de limite de qualité étaient dus à la présence de coliformes (*Escherichia coli*) ou d'entérocoques.



## Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

### 2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

#### **Taux de réclamation : Non disponible**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

#### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 99,35 %**

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

#### **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 100 %**

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

#### **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : Non disponible**

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite.

#### **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 100 %**

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

#### **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 4 %**

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partis des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaires à la collecte de cette information (entre autres).

## 2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,42 %**

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilités.

Année	Total
2006	9 392 ml
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml
2014	11 864 ml
<b>2015</b>	<b>21 221 ml</b>

### **Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 24 ans**

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.



**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 105 points**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

**2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE****Rendement du réseau de distribution : 66,05 %**

Il correspond au ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

**Indice linéaire des volumes non comptés : 2,07 m<sup>3</sup>/j/km**

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Indice linéaire des pertes en réseau : 1,88 m<sup>3</sup>/j/km**

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 66,67 %**

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Avancement de la procédure	%
Clarac, Lourde, Ore, Ourde, Sost	Procédure administrative terminée	100 %
St Nérée, Gourdiolle, Aveux, Ferrère	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	70%
Villeneuve de Rivière, Ponlat, St Martory, Mancieux, Mauléon Barousse	Avis hydrogéologue rendu Enquête publique prévue courant 2015 Procédure administrative en cours	40%
Martres Tolosane	Avis hydrogéologue rendu Abandon de la ressource	20%

**Estimation des volumes consommés non comptés : 328 176 m<sup>3</sup>**

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

*Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 30 000 m<sup>3</sup> d'eau de service correspondant à la moitié du volume des réservoirs du SEBCS.*



## Indicateurs financiers du service d'eau potable

### 3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

#### Recette d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2014 (en €)	2015 (en €)	Variation
Pour le SEBCS (31-65)	2 393 307,33	2 383 397,68	- 0,41 %
Pour le SEBCS (32)	1 307 930,27	1 390 065,24	+ 6,28 %
Pour SPL EBCS (Dpt 32)	1 379 020,14	1 368 722,10	- 0,75 %
Pour PSP (Dpt 31 et 65)	2 895 649,59	2 887 216,85	- 0,29 %

#### Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes :

En 2015	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	91 998,15
Participations communales (32)	10 600,13	/
Subvention en annuité versée par le CG31	/	91 602,76

#### Subventions :

Les subventions versées en 2015 par l'Agence de l'Eau et les Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 133 733 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG (31-65)	/	73 830,50
AEAG (32)	/	/
CG31	/	11 813,81
CG65	/	37 110,12
CG32	10 979,00	/
CR Midi-Pyrénées	/	/

### 3.2. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2015 :

	Eau	Eau affermage
Encours au 31/12/2015	19 256 502,23	17 339 544,85
Annuité	1 631 501,71	1 562 011,04
<i>Remboursement du capital</i>	738 458,86	719 337,32
<i>Intérêts</i>	893 042,85	842 673,72

### 3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2015 est de :

	Eau	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2015	822 976,41	883 504,45

### 3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS en 2015 est de **1 664,73 €** (pour l'eau et l'assainissement dans le département du Gers).

### 3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des principaux travaux réalisés en 2015.

### 2015 – Travaux de renforcement, renouvellement et dévoiement de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

Commune	Adresse	Type	Ø Canalisations	Linéaire
THERMES MAGNOAC	En dessous du cimetière	Déplacement		186 ml
SAINT ANDRE	Quartier Cap de la Coste	Renouvellement		271 ml
SARREMEZAN	Quartier Cap de la Vielle	Renouvellement	Ø40PEHD	370 ml
VILLENEUVE DE RIVIERE	Rue des Pyrénées	Renouvellement		173 ml
SAINT IGNAN	Quartier Picheloup	Déplacement		610 ml
CASSAGNABERE TOURNAS	Chemin des Tournasses	Déplacement	Ø125PVC	164 ml
LOURES BAROUSSE	Rue Saint Exupery	Renouvellement	Ø90PVC	156 ml
SAINT GAUDENS	Quartier des Gavastous	Renouvellement	Ø40PEHD	100 ml
SAINT GAUDENS	Place du Maréchal Juin	Réhabilitation	Ø300PEHD & Ø125PEHD	230 ml
SAINT GAUDENS	Rue de la République	Renouvellement	Ø125PVC	42 ml
CASTILLON DE ST MARTORY	Village	Déplacement	Ø75PVC	89 ml
SAINT GAUDENS	Rue Thiers	Renouvellement	Ø110PVC	50 ml
MONTESQUIEU GUITTAUT	Château de Guittaut	Renouvellement	Ø63PEHD	438 ml
MONDILHAN	Village	Renouvellement	Ø40PEHD	219 ml
ST PLANCARD	Quartier Rive Save	Renouvellement	Ø75PEHD	3 425 ml
BAZORDAN	Réseau adduction et distribution	Renouvellement	Ø110PVC & Ø75PVC	1 426 ml
LANDORTHE	Quartier "Las Téoulères"	Renouvellement	Ø40PEHD	107 ml
L'ISLE EN DODON	Chemin du Thès	Renforcement	Ø40PEHD	233 ml
MONTBERNARD - MONTESQUIEU G.	Montbernard-L'Isle en D. 1ère tranche	Renouvellement	Ø150F	5 425 ml

**2015 – Travaux d’extension de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées**

Commune	Adresse	Type	Ø Canalisations	Linéaire
SARIAC MAGNOAC		Extension	Ø40PEHD	160 ml
ROQUEFORT SUR GARONNE	Quartier Aouïdas	Extension	Ø40PEHD	320 ml
FRANQUEVIELLE	Chemin des Arriouets	Extension	Ø40PEHD	42 ml
SAINT ELIX SEGLAN	Village de Seglan	Extension	Ø40PEHD	100 ml
SACOUE	Chemin du Bidalet	Extension	Ø40PEHD	113 ml
SARRECAVE	Quartier Barreau	Extension	Ø40PEHD	555 ml
THERMES MAGNOAC	Chemin de Bidou	Extension	Ø50PEHD & Ø40PEHD	140 ml
MONTREJEAU	Rue des Enfants	Extension	Ø63PEHD	310 ml
AMBAX	Château de Lamezan	Extension	Ø40PEHD	155 ml

## 2015 – Travaux réalisés dans le Gers

Communes	Travaux	Montant réalisé
BEDECHAN	Lieu dit Fangeaux : Déplacement canalisation $\varnothing$ 63 PVC sur 174 m	5 552,44 €
BEZERIL	A Nataïs : Déplacement canalisation $\varnothing$ 63 PVC sur 530 m	7 271,68 €
LAYMONT	Route st Loube : Remplacement canalisation $\varnothing$ 40 PE sur 150m	1 420,29 €
LIAS	Village : Remplacement canalisation acier $\varnothing$ 125 PVC sur 300 ml	11 098,00 €
MONTAMAT	Déplacement canalisation $\varnothing$ 63 PVC sur 368 m	6 727,00 €
MONTIRON	Pose stabilisateur	4 742,12 €
NIZAS	Ldt Au Desquere : Remplacement canalisation $\varnothing$ 40 PVC par $\varnothing$ 63 PVC sur 629 ml	28 223,83 €
NIZAS	Aux Paguères : Remplacement canalisation fonte grise $\varnothing$ 60 par $\varnothing$ 75 PVC sur 430 ml	
POMPIAC	POMPIAC Au reservoir : Remplacement canalisations	19 504,25 €
SAMATAN	Lieu dit Le Campan : Déplacement canalisation $\varnothing$ 75 PVC sur 252 ml	6 599,13 €
SAMATAN	Lieu dit la Trilotte : Remplacement canalisation $\varnothing$ 50 PVC par $\varnothing$ 63 PVC sur 468 ml	7 690,00 €
SARAMON	Le Boulevard : Remplacement canalisation fibro-ciment par $\varnothing$ 200 PVC sur 132 ml	52 608,13 €
SARAMON	Le Faubourg : Remplacement canalisation fibro-ciment par $\varnothing$ 90 PVC sur 221 ml	
SIMORRE	Boulevard du Barry : Remplacement canalisation fonte grise par $\varnothing$ 125 PVC sur 330 ml	40 057,00 €
SIMORRE	Boulevard du Nord : Remplacement canalisation $\varnothing$ 100 fonte par $\varnothing$ 75 PVC sur 182 ml	
SIMORRE	Rue St Cerats Remplacement canalisation $\varnothing$ 75 PVC sur 40 ml	10 234,43 €
ST ELIX D'ASTARAC	Déplacement canalisation $\varnothing$ 75 PVC sur 30 ml	2 094,00 €
ST SOULAN	Lieu dit Cossou : Déplacement canalisation $\varnothing$ 50 PE sur 220 ml	6 584,74 €
TOUGET	Au village : Remplacement acier par $\varnothing$ 63 PVC sur 248 ml	39 943,00 €
SAINT ELIX D'ASTARAC	Renforcement réseau $\varnothing$ 50 PE sur 110 ml	2 393,00 €

### 3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	PSP	SPL
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
<b>Abonnement :</b>	47,00 €	47,00 €
<b>Consommation :</b>		
- m <sup>3</sup> d'eau de 1 à 200 m <sup>3</sup>	0,95 €	1,34 €
- m <sup>3</sup> d'eau de 201 à 500 m <sup>3</sup>	0,84 €	1,24 €
- m <sup>3</sup> d'eau supérieure à 501 m <sup>3</sup>	0,69 €	1,12 €
- m <sup>3</sup> d'eau - Branchements municipaux	0,69 €	1,12 €
- m <sup>3</sup> d'eau - Eau en gros	0,57 €	0,75 €
- m <sup>3</sup> d'eau - Branchements verts	0,69 €	1,12 €



**DEPARTEMENTS DU 31 ET 65 + COMMUNES DE CADEILLAN ET MONBARDON**

 Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1) :

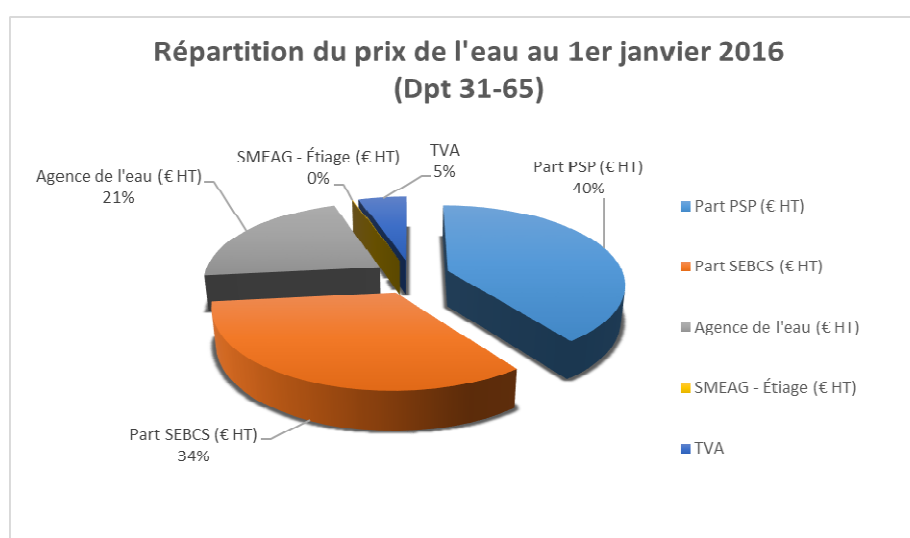
	Désignation	2015	2016	Variation
<b>Part exploitation (PSP)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	24,5149	24,00	- 2,10 %
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,534	0,530	- 0,75 %
<b>Part de la collectivité (investissement SEBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	22,4851	23,00	+ 2,29 %
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,416	0,420	+ 0,96 %
<b>Total part fixe (Abonnement)</b>	Abonnement*	47,00	47,00	-
<b>Organismes publics (€ HT/an)</b>				
AEAG - Redevance prélèvement	le m <sup>3</sup>	0,070	0,077	+ 10,00 %
AEAG - Redevance pollution	le m <sup>3</sup>	0,310	0,315	+ 1,61 %
SMEAG – Étiage	le m <sup>3</sup>	0,0016	0,0016	-
<b>TVA (%)</b>	%	5,50 %	5,50 %	-

\*Abonnement pour compteur 15 mm

\*\* Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	Quantité	2015	2016	Variation
Part PSP (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	88,59	87,60	- 1,12 %
Part SEBCS (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	72,41	73,40	+ 1,37 %
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	161,00	161,00	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m <sup>3</sup>	45,60	47,04	+ 3,16 %
SMEAG - Étiage (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	11,374	11,453	+ 0,69 %
<b>Total (€ TTC)</b>	-	<b>218,17</b>	<b>219,69</b>	+ 0,70 %
<b>Prix en € TTC/m<sup>3</sup></b>	-	<b>1,82</b>	<b>1,83</b>	<b>+0,55%</b>



**DEPARTEMENT DU 32**

 Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n+1) :

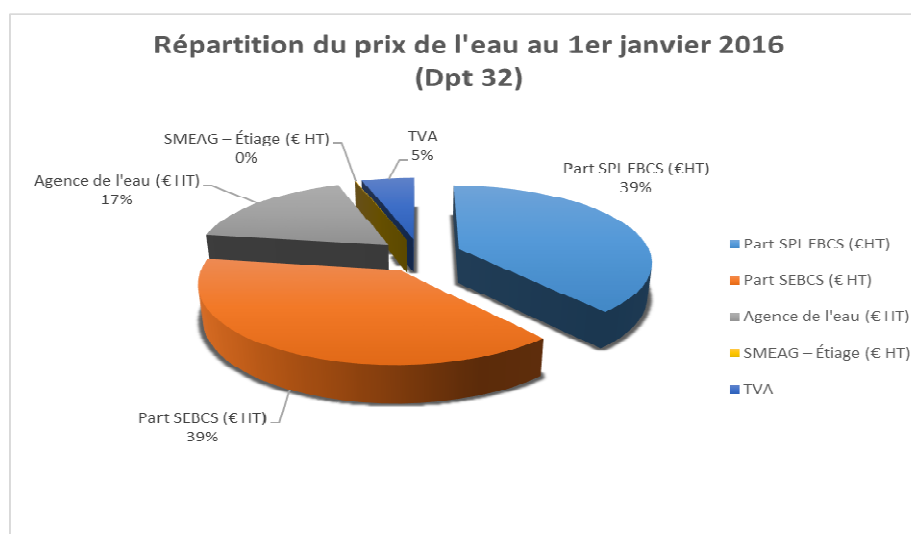
	Désignation	2015	2016	Variation
<b>Part exploitation (SPL EBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,500	23,500	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,670	0,670	-
<b>Part de la collectivité (investissement SEBCS)</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,500	23,500	-
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m <sup>3</sup>	0,670	0,670	-
<b>Total part fixe (Abonnement)</b>				
		47,00	47,00	-
<b>Organismes publics (€ HT/an)</b>				
AEAG - Redevance prélèvement	le m <sup>3</sup>	0,070	0,077	+ 10,00 %
AEAG - Redevance pollution**	le m <sup>3</sup>	0,310	0,315	+ 1,61 %
SMEAG - Étiage	le m <sup>3</sup>	0,0016	0,0016	-
<b>TVA (%)</b>	%	5,50 %	5,50 %	-

\*Abonnement pour compteur 15 mm

\*\* Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	Quantité	2015	2016	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m <sup>3</sup>	103,90	103,90	-
Part SEBCS (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	103,90	103,90	-
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	207,80	207,80	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m <sup>3</sup>	45,60	47,04	+ 3,16 %
SMEAG – Étiage (€ HT)	120 m <sup>3</sup>	0,192	0,192	-
TVA	5,50%	13,948	14,027	+ 0,57 %
<b>Total (€ TTC)</b>	-	<b>267,54</b>	<b>269,06</b>	+ 0,57 %
<b>Prix en € TTC/m<sup>3</sup></b>	-	<b>2,23</b>	<b>2,24</b>	+ 0,45 %



En 2016, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau est de 1,83 € TTC/m<sup>3</sup> pour les départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon et de 2,24 € TTC/m<sup>3</sup> pour le département du 32.

**La part Eaux de la Barousse du prix de l'eau est stable depuis 2006.**

Le prix moyen de l'eau (eau + assainissement) pour l'année 2010 observé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (étude juin 2011) est de :

- 3,28 €/m<sup>3</sup> pour la Haute Garonne
- 3,54 €/m<sup>3</sup> pour le Gers
- 3,16 €/m<sup>3</sup> pour les Hautes Pyrénées

Cette même étude indique un prix moyen sur le Bassin Adour Garonne est de 3,63 € TTC/m<sup>3</sup> avec la répartition suivante :

- 1,46 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable
- 1,56 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement
- 0,43 €/m<sup>3</sup> pour les redevances
- 0,18 €/m<sup>3</sup> de TVA

Le tableau présente la répartition du prix de l'eau pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> :

	2010	2016	
	Bassin Adour-Garonne	PSP - DPT 31 et 65 Cadeillan et Monbardon	SPL EBCS Dpt 32
<b>Prix moyen €TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>3,63 €</b>	<b>3,63 €</b>	<b>4,04 €</b>
- pour l'eau potable (€/m <sup>3</sup> HT)	1,46 €	1,34 €	1,73 €
- pour l'assainissement collectif (€/m <sup>3</sup> HT)	1,56 €	1,40 €	1,40 €
- pour les redevances (€/m <sup>3</sup> HT)	0,43 €	0,63 €	0,63 €
- TVA	0,18 €	0,26 €	0,28 €